

grande. Il est donc puérile d'entretenir la moindre inquiétude sous ce rapport.

Le doute exprimé par l'honorable député de Québec-Est est bien injuste envers la compagnie du Pacifique, dont le crédit pourrait être affecté par de semblables opinions, si les vrais amis de la province ne se faisaient un devoir d'en démontrer toute la futilité.

UNE PROPOSITION A REJETER.

Le gouvernement de la province a reçu \$600,000 acompte du prix de vente du chemin de fer du nord. En vertu des contrats, il avait le droit de demander à la compagnie du chemin de la rive nord un second versement de \$500,000. La compagnie du Pacifique avait aussi à payer un demi-million en paiements annuels de \$100,000. Le gouvernement pouvait ainsi retirer encore \$1,000,000 acompte de la somme qui lui est due pour le chemin du nord. Il ne l'a pas fait pour la meilleure des raisons tout à fait dans l'intérêt de la province. La compagnie du Pacifique nous paie 5 pour cent d'intérêt sur les \$7,000,000 qu'elle nous doit. Qu'est-ce que le gouvernement eut fait du million qu'il aurait retiré acompte de ces sept millions ? Il ne pouvait pas racheter ses obligations sur le marché, parce qu'il ne les aurait obtenues qu'à une prime très élevée, ce qui aurait fait subir au trésor public une perte considérable. Me dites-vous qu'il n'avait qu'à trouver un placement pour ce million en attendant l'échéance, en 1904, des obligations de notre premier emprunt ? Mais il n'aurait pas pu obtenir plus de 4 pour cent d'un placement pour une aussi longue période. La perte de 1 pour cent d'intérêt, c'était \$10,000 par année sur le million, et \$200,000 pendant vingt ans, sans tenir compte de l'intérêt composé. Incapable de racheter ses obligations sans une perte considérable, le gouvernement a très sagement cru qu'en attendant leur échéance, il ne pouvait mieux faire que de laisser le million entre les mains de la compagnie du Pacifique, ce qui lui assurait le double avantage de la sûreté du placement et d'un intérêt de 5 pour cent. Loin de blâmer le gouvernement de la décision qu'il a prise, la chambre doit au contraire l'en féliciter.

L'honorable député de Québec-Est a trouvé une solution à cette question, et il a dit que le gouvernement aurait pu placer ce million en bons du Canada. Voilà une proposition qui ne saurait être entretenue un seul instant. En entendant l'honorable député de Québec-Est l'émettre avec l'assurance d'un homme qui défie la contradiction, je me suis demandé s'il s'était jamais donné la peine d'examiner les comptes publics du Canada. Qu'il les ouvre une minute, et dans le bilan de l'année terminée le 30 juin 1885, page 27, — chiffres romains — il verra que la Puissance a émis des bons à 5, à 4 et à 3½ pour cent. Calculons les résultats de sa proposition.

Si le gouvernement avait acheté des obligations du Canada à 5 pour cent avec le million qu'il pouvait retirer acompte du prix de vente du chemin de fer du nord, il aurait payé au moins 15 pour cent de prime. Donc, perte pour la province de \$150,000 de capital. Nous aurions